

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

08 JUIL 2025

DECRET N°25 - 068 /PR

Portant reconduction du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération International, chargé du Monde Arabe, de la Diaspora, de la Francophonie et de l'Intégration Africaine

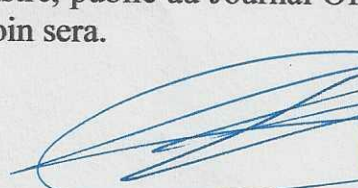
LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-021/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Francophonie, de la Diaspora et du Monde Arabe ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Ambassadeur IMAM ABDILLAH est reconduit dans ses fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération International, chargé du Monde Arabe, de la Diaspora, de la Francophonie et de l'Intégration Africaine.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
